

Emetteur _____ Direction de la Communication et de l'Information

Date _____ 6 mars 2020

Objet : _____ **Commission permanente**

Temps forts de la commission permanente du 6 mars 2020

La commission permanente du Département du Loiret s'est tenue vendredi 6 mars 2020, sous la présidence de Marc Gaudet. Composée de 28 élus loirétains, cette instance a étudié 59 rapports. Protection de l'enfance, préservation des ressources naturelles, développement de l'action culturelle et de la pratique sportive étaient au cœur des débats.

8,4 M€ en faveur des territoires

Dans le cadre du volet 3 (projets d'intérêt communal et projets sur routes départementales) de la politique *Mobilisation du Département en faveur des territoires*, **plus de 8,4 M€** sont consacrés aux communes loirétaines. La commune d'Amilly bénéficie d'une aide financière de plus de 150 000 € pour la réhabilitation de la Mairie Protocolaire. La commune de Mormant-sur-Vernisson se voit attribuer une subvention de plus de 8 000 € pour l'achat d'un tracteur-tondeuse. Plus de 60 000 € sont accordés à la commune de Coulmiers pour la réalisation de travaux d'aménagements de sécurité au centre-bourg.

640 000 € pour favoriser l'insertion sociale de tous les publics

Le Département du Loiret accompagne les associations du territoire pour favoriser l'insertion des personnes en difficulté, et de tout âge, à hauteur de **640 000 €**. Par exemple, l'association Imanis, qui propose des accueils de jour à Montargis, Pithiviers et Gien aux personnes en difficulté, bénéficie d'une aide financière de 33 000 € pour son fonctionnement. L'association Interstice se voit attribuer une subvention de plus de 72 000 € pour l'accueil et le suivi de 65 bénéficiaires du RSA, comprenant un accompagnement individuel et collectif.

Le Département du Loiret agit en faveur de la prévention et la protection de l'enfance

Pour l'aide sociale à l'enfance, le Département du Loiret soutient des associations qui œuvrent dans le champ de la prévention. Ainsi, une subvention totale de **près de 400 000 €** a été attribuée à 19 dossiers. À ce titre, la Fondation La Vie au Grand Air bénéficie d'une aide financière de 45 000 € pour son fonctionnement sur l'année 2020. L'association L'Acheminée bénéficie quant à elle d'une subvention de 8 000 € pour son fonctionnement sur l'année 2020.

Près de 300 000 € pour préserver les ressources naturelles sur le territoire

Le Département du Loiret subventionne 14 structures pour des actions à portée environnementale, à hauteur de **près de 300 000 €**. Ainsi, l'ONF bénéficie d'une aide financière de 100 000 € pour l'entretien des forêts domaniales pour l'accueil du public en 2020. L'association Loiret Nature Environnement se voit attribuer une subvention de 5 000 € pour son action de sensibilisation du Balbuzard pêcheur. L'association Patrimoine Naturel de France perçoit une aide de 28 000 € pour la gestion de l'Arboretum des grandes Bruyères sur l'année 2020.

suite au verso

Le Département du Loiret, partenaire constant de tous les sportifs

Le Loiret attribue une subvention totale de **plus de 500 000 €** à de nombreux acteurs du sport afin de permettre le développement de la pratique sportive pour tous les habitants du Loiret et en soutien au sport de haut niveau. À titre d'exemple, le Comité départemental d'escrime bénéficie d'une subvention de 3 800 € pour son fonctionnement sur l'année 2020. Une subvention de 30 000 € est également attribuée au Comité départemental Olympique et Sportif pour son fonctionnement sur l'année 2020.

Près d'1,2 M d'€ en faveur de l'action culturelle de proximité

Le Département du Loiret attribue une enveloppe budgétaire de **plus d'1,2 M d'€** à des communes et associations, œuvrant en faveur de l'action culturelle sur le territoire. Pour exemple, la commune de Vienne-en-Val a reçu une aide financière de 2 700 € pour l'organisation du spectacle « Le Mètre Mot », donné par l'association WonderKaline d'Orléans, le 6 juin 2020 à Vienne-en-Val. 23 000 € ont été attribués au Théâtre de l'Escabeau situé à Briare, pour son fonctionnement sur l'année 2020. La Fédération à Cœur Joie des Chorales de l'Orléanais d'Ingré a quant à elle reçu une subvention de 2 000 € pour son fonctionnement sur l'année 2020.

La prochaine commission permanente se tiendra le 30 avril 2020.

